

Paragraphe 23 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Contrats de formation

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu	Nombre de participants prévus
Association canadienne des annonceurs inc.	21 415\$	Diverses activités de formation.	1 juin 2022 au 31 mai 2023	Au Québec	Selon les besoins des employés